

Acte pour naturaliser Pulaski Clark.

CONSIDERANT que, Pulaski Clark, résidant à Byng Inlet, dans le district de Parry Sound, Puissance du Canada, négociant, a, par sa pétition, représenté qu'il désire s'établir permanemment dans la dite Puissance, et que, dans le but d'être relevé des incapacités légales auxquelles il est assujéti, il a demandé d'être naturalisé sujet de Sa Très-Gracieuse Majesté ; et considérant qu'il est expédient d'acquiescer à sa demande ; A ces causes, Sa Majesté par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le dit Pulaski Clark sera réputé et déclaré avoir obtenu tous les droits, capacités et privilèges d'un sujet britannique de naissance dans la Puissance du Canada, et les avoir, posséder et exercer dans les limites de la Puissance, à compter de la passation du présent acte ; pourvu toujours que le dit Pulaski Clark prête et souscrive, dans les trois mois de la passation du présent acte, le serment d'allégeance à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pardevant le juge de la cour de comté du comté de Simcoe ou York, qui est par le présent autorisé à l'administrer ; et le serment ainsi prêté et souscrit sera transmis par tel juge au Secrétaire d'Etat du Canada, pour être par lui déposé parmi les archives de son bureau.